



Québec, le 8 septembre 2015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 17 août 2015, relativement à l'obtention de :

Coût total pour le gouvernement du Québec de la mission menée du 2 au 6 mars par plusieurs membres du gouvernement à Paris et Bordeaux, incluant l'ensemble des frais réclamés par le premier ministre et les ministres présents, de même que les fonctionnaires et le personnel politique des divers cabinets ayant participé à la mission.

Plus spécifiquement, la demande vise donc les personnes suivantes :

- Le premier ministre Philippe Couillard, le personnel de son cabinet, les fonctionnaires du Conseil exécutif; nombre de personnes accompagnant le premier ministre?
- La ministre Christine St-Pierre, le personnel de son cabinet, les fonctionnaires du MRI; nombre de personnes accompagnant la ministre?
- Le ministre Jacques Daoust, le personnel de son cabinet, les fonctionnaires du ministère de l'Économie; nombre de personnes accompagnant le ministre?
- Le ministre David Heurtel, le personnel de son cabinet, les fonctionnaires de l'Environnement; nombre de personnes accompagnant le ministre?
- La ministre Hélène David, le personnel de son cabinet, les fonctionnaires de la Culture; nombre de personnes accompagnant la ministre?
- Le ministre Jean D'Amours, le personnel de son cabinet et les fonctionnaires des Transports; nombre de personnes accompagnant le ministre?

La demande vise donc à obtenir les renseignements suivants :

- Hébergement : Quel est le montant total des frais d'hôtel réclamés et remboursés à toutes les personnes visées. J'aimerais avoir le montant pour chacune d'elles. Quel était le nom de l'hôtel fréquenté à Paris et à Bordeaux?
- Repas : Quel est le montant total des frais de repas réclamés et remboursés à toutes les personnes visées?
- Transport terrestre : Quel est le montant total des frais de transport terrestre (voiture et train) occasionnés par la mission, pour toutes les personnes participant à la mission?
- Transport aérien : Quels sont les frais de transport aérien occasionnés par la mission pour toutes les personnes participant à la mission?
- Téléphonie mobile : Quels sont les frais de téléphonie mobile (cellulaire) et autres frais de télécommunications réclamés et remboursés à toutes les personnes participant à la mission? J'aimerais avoir le montant pour chacune d'elles.

Les précisions demandées concernant l'hébergement, les repas, le transport terrestre, le transport aérien et la téléphonie mobile, se trouvent dans les documents d'approbation de déplacement à l'extérieur (CT).

Nous vous prions donc de bien vouloir trouver ci-joint en réponse à votre demande :

- Le CT du premier ministre, monsieur Philippe Couillard;
- Le CT de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Christine Saint-Pierre;
- Le CT de l'attachée politique de la ministre du MRIF, madame Chantal Gagnon;
- Le CT du sous-ministre du MRIF, monsieur Jean-Stéphane Bernard.

Concernant l'hébergement, les noms des hôtels à Paris et Bordeaux sont protégés en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Le personnel du MRIF qui a accompagné la mission était au nombre de 4 employés, qui relèvent de la direction des Visites, missions et cérémonial d'État et de la direction de la Stratégie et de la diplomatie publique. Deux employés sont partis en pré-mission et encadrement de la mission du 21 février au 3 mars 2015, deux autres employés les ont rejoints du 26 février au 3 mars pour l'exécution de la mission. Le montant global de leurs dépenses s'élève à 24 749, 99 \$

Les éléments caviardés pour des raisons de sécurité de l'information, sont ceux des références administratives du MRIF ou qui ne sont pas des éléments de réponse à votre demande (références à la logistique).

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ne détient pas les documents pour les ministres et le personnel des ministères sectoriels. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux responsables de l'accès aux documents des ministères suivants :

- Ministère du Conseil exécutif  
Monsieur Marc-Antoine Adam  
Responsable de l'accès aux documents  
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.03  
Québec (Québec) G1A 1B4
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations  
Madame Marie-Claude Lajoie  
Responsable de l'accès aux documents  
710, place D'Youville, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

- Ministère de la Culture et des Communications  
Mme Julie Lévesque  
Responsable de l'accès aux documents  
225, Grande Allée Est, bloc C, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Mme Diane Barry  
Responsable ministérielle de l'accès aux documents  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ